

**Compte-rendu du Conseil du hameaux des Bandets et Pierre Grosse du 16 octobre 2021,
15h 17h30**

Chez Chantal Connochie

En présence du maire, Wilfried Tissot, des habitants : G.Mollard, S.Guenser, A.Foulaz, V.Bisserier, O.Courbière, M.Roberjot, J-Cl.Rondot, M.Gontier, C.Connochie, G.Duret, J.Ferrand, C.Baudoin, M.Cl.Teppet, H.Guenser, P.Darlet, G.Debaene, et deux futurs animateurs pour le hameau : Adrien Mazzini et Elisabeth Braure, conseillers municipaux.

Excusés : Joséphine et André Hernandez, Andrée Clidassou.

Avant le tour de table, Geoffray Debaene se présente en tant que nouvel arrivant sur le hameau et s'excuse de ne pouvoir rester à la réunion.

Introduction par le maire :

Remerciement pour l'accueil,

Historique et volonté de continuer ces conseils de hameaux par la nouvelle équipe mais en améliorant le mieux possible le fonctionnement.

L'objectif principal est avant tout d'avoir un lieu et un moment d'échange un peu « informel ». Le but est de répondre aux attentes des habitants (info montante) mais aussi aux besoins des élus (les élus ne peuvent pas travailler hors sol d'une part mais doivent aussi faire prendre conscience aux habitants des contraintes dans lesquels ils doivent naviguer pour mener leurs actions et les projets de la commune).

Le conseil doit aussi pouvoir dans certain cas très précis, et très encadré, être un lieu de décision (exemple des luminaires).

Un lieu de synthèse et de priorisation de chantiers et travaux sur le hameau.

Un lieu de réflexion sur des projets ou des questions soulevés par les habitants ou le conseil municipal

Un moyen de communication de l'état d'avancement de certains projets de la commune.

Question d'un habitant : Comment faire pour se débarrasser des déchets verts quand on n'a pas de remorque, que la déchetterie est loin, qu'il faut faire plusieurs voyages qui coûtent beaucoup d'essence et du temps ?

Réponse du maire : Le brûlage est interdit : la qualité de l'air prime. Le broyeur sera prêté à chaque commune. Il reste cependant le problème de son utilisation. Les employés communaux seront les seuls habilités à pouvoir le faire fonctionner. Nous réfléchissons ainsi à mettre en place 3 ou 4 demi-journées de broyage sur la commune. En attendant qu'un broyeur soit mis à disposition de chaque commune, on peut prêter sa remorque au voisin (c'est ce qui se passe dans plusieurs hameaux de la vallée).

Un habitant rapporte qu'il fait lui-même son fumier végétal.

Doléance d'un habitant, reprise par la majorité : Le terrain autour de l'ancienne école, appartenant à la commune, une belle prairie auparavant, est aujourd'hui complètement à l'abandon et sale : une ancienne serre effondrée est envahie par la végétation, une bâche verte traîne, ainsi qu'une vespa, des fers à béton provenant d'une vieille cabane écroulée jonchent le sol, à moitié enterrés, rendant le fauchage impossible. L'association en charge de ce terrain prêté par l'ex-municipalité, n'existe plus

La majorité des habitants demande que la commune vienne voir quoi faire.

Réponse du maire : Effectivement le terrain avait été prêté à une association qui n'existe plus aujourd'hui et cette association n'a rien remis en état. Le terrain est celui qui va être vendu pour faire le projet d'habitat partagé. Comme le terrain va être cédé prochainement, ce n'est pas sur ce terrain que la municipalité va mettre en priorité des moyens pour l'entretien. Surtout que les deux employés techniques communaux ont une grosse charge de travail : on ne peut pas leur en demander plus. Bien sûr il y a toujours la possibilité que la mairie mette à disposition essence et outils, on aura besoin d'habitants bénévoles, c'est ce qu'on appelle la participation citoyenne. En attendant, le maire va passer voir le terrain, car à l'avenir si un terrain est mis à disposition d'une association, il faut que le terrain soit remis en état lorsque ce dernier n'est plus utilisé.

Question d'un habitant relative à l'habitat partagé : Où, quand, comment, pourquoi etc... ?

Réponse du maire : L'objectif de ce projet : apporter une solution au manque d'offre de logements accessibles aux primo acquérants, souvent de jeunes couples de parents ou futurs parents, et assurer par là-même l'avenir de l'école et des diverses associations qui gravitent autour de l'enfance jeunesse et donc l'attractivité de la commune.

Seul terrain communal disponible, les 2000 m² près de l'ancienne école des Bandets.

Le projet : 4 à 5 logements pour un habitat partagé, moins coûteux que des maisons individuelles (on met en commun par exemple des garages, une buanderie, une salle de jeux, un jardin, un potager ou une chambre d'amis...)

Inquiétude d'un habitant : où trouver l'espace suffisant pour aménager des places de parking ? Comment organisera-t-on la circulation déjà problématique à ce carrefour surtout quand arrivent les touristes ?

Réponse du maire : Le PLUI oblige la construction de deux places de stationnement par logement. L'architecte en charge du projet présentera des solutions auxquelles on n'aurait pas pensé. Par ailleurs aucune plainte n'a été déposée en mairie au sujet de problèmes de circulation à ce carrefour

Rappel important : sur le parking public de l'ancienne école comme sur tout parking public, l'hiver, les fourgons et les voitures doivent changer régulièrement de place pour permettre le déneigement.

Regret des habitants : un habitant fait remarquer qu'il a découvert à la lecture de l'article du Dauphiné de janvier 2021, que « le retour du voisinage semble positif ». Les habitants confirment qu'aucun échange en local n'a eu lieu sur ce projet. Pour avoir vécu une situation semblable, sans

concertation, à propos de ce terrain communal, lors du précédent mandat, les habitants confirment qu'ils ne s'opposent pas à cet habitat partagé, mais souhaiteraient, au minimum pouvoir être informés du cahier des charges. L'enquête publique n'a pas suffi surtout en période de confinement et en l'absence de conseil de hameau.

Proposition du maire : une réunion extraordinaire relative au projet d'habitat partagé sera organisée avec la société UNITOIT chargée de sa mise en place, avec les habitants, le maire, des conseillers et un architecte avant la fin du mois de novembre. Cette réunion aura pour objectif d'impliquer le hameau dans la rédaction du cahier des charges, fixée quant à elle, en décembre.

Au moment de rédiger ce CR, cette réunion a été actée, elle se fera le **18 novembre prochain à 18h chez Chantal Connochie**. Les habitants en ont été informés.

Souhait d'un habitant : La secrétaire de mairie pourrait être disponible à temps plein pour répondre aux demandes des habitants, comme autrefois.

Réponse du maire : Stéphanie notre secrétaire de mairie voit les 3 quarts de son temps de travail occupés aux tâches administratives, état civil, urbanisme qui se sont accrues de manière exponentielle. Ce serait un vrai service aux habitants, mais une ouverture tous les jours ne serait pas tenable pour les secrétaires de mairie.

Une chargée de mission vient d'être embauchée (via le plan de relance) pour soulager Stéphanie et la rendre un tout petit peu plus disponible aux demandes des citoyens.

Enquête publique sur le PLUI :

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal adopté début 2020 contient de nombreuses incohérences. Les élus de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse travaillent déjà à sa révision. En parallèle, la municipalité précédente avait engagé il y a 3 ans une procédure de modification du Périmètre Délimitant les Abords des monuments historiques, jugeant la contrainte du respect des 500 mètres excessive. Au printemps une enquête publique va être lancée concernant les propositions de modifications apportées par le PDA.

Communication

Il est rappelé que la lettre du maire paraît tous les deux mois (Les Clefs De La Tour) et un bulletin d'informations numériques tous les mois (News'letter), abonnement gratuit, s'inscrire sur internet.

Accès libre au portail de la mairie, très complet, mis à jour chaque semaine voir plus, par un fana de la communication. (Merci Claude..., et bravo)

Inquiétude au sujet du remplacement du docteur Veux.

Réponses du maire : La France entière souffre d'une pénurie de médecins. Les jeunes diplômés sortant n'ont ni le besoin (leur rémunération est d'entrée de jeu très (trop) confortable), ni l'envie d'exercer à temps plein. Ils sont en outre trop peu nombreux en raison du numerus clausus imposé de manière inconsidérée il y a quelques années. Ce numerus clausus est

désormais revu à la hausse mais les résultats ne se verront pas avant une dizaine d'année, durée moyenne de la formation d'un généraliste.

Les maires de toute la vallée s'associent pour dénicher la perle rare. Notre pharmacien n'a pas attendu pour s'équiper d'ores et déjà d'appareils de mesure qui doivent permettre à un malade de bénéficier d'une consultation à distance avec un médecin (lequel ? où ?).

Pour le moment une piste existe en la personne d'une médecin naturopathe et chercheuse qui accepterait de venir dans notre commune ... une semaine par mois !

Un habitant propose de mettre un panneau « cherche médecin » à chaque entrée du village.

Question au sujet des déchets carton qu'on ne sait pas où mettre (pas de benne réservée à cet usage)

Réponse du maire : C'est effectivement un problème. Le carton est revendu cher à condition qu'il soit mis dans la benne à carton, Ainsi, le carton peut faire gagner de l'argent à la collectivité et part au recyclage. Au contraire, si les cartons sont mis dans la benne à ordures ménagères, ils coûtent cher à la collectivité, car ils sont envoyés à l'incinération.

Question au sujet de la déchetterie : N'y a-t-il pas un projet de déchetterie au Petit Chenevey

Réponse du maire : La déchetterie actuelle se situe sur le terrain privé de Robert jacquet. Ce dernier souhaitait partir en retraite et transmettre « Chartreuse Energie ». Il souhaitait ainsi reprendre son terrain, c'est-à-dire celui qui sert à la déchetterie. Dans ce cas de figure, il aurait fallu penser une nouvelle déchetterie. Plusieurs projets ont été étudiés, dont un projet au Petit Chenevey, mais aussi un projet de déchetterie itinérante (un camion qui passe dans différentes communes pour prendre les déchets à recycler). Aujourd'hui, « Chartreuse Energie » s'est finalement restructurée en interne. Il est donc beaucoup moins urgent de trouver un nouvel emplacement à la déchetterie.

Question sur le mode opératoire de dépôt d'une demande préalable de permis de construire ou de déclaration préalable :

Pourquoi les demandes d'urbanisme ne sont-elles plus enregistrées sur le site de la commune depuis début janvier 2021 ?

Réponse du maire : Contacter Fabien Rey, conseiller municipal en charge du PLUI. A partir de janvier 2022, toute demande d'urbanisme pourra se faire sur internet. Le Ministère de la Transition Ecologique et Service-[publicque.fr](https://www.service-public.fr) mettent à disposition des citoyens une nouvelle démarche en ligne pour accompagner et simplifier les procédures d'autorisations d'urbanisme. Cette démarche offre la possibilité de constituer en ligne un dossier en vue d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir...). Ceux qui ne souhaitent pas utiliser ce nouveau service pourront continuer de déposer leur dossier papier en Mairie comme cela se faisait jusqu'à présent.

Question relative à l'esthétique du container poubelle au centre du hameau, bien en vue.

Etant donné que l'emplacement actuel est sur un terrain privé, il est proposé de construire un abri-poubelles sur une partie du terrain communal attenant au parking de l'école.

Réponse du maire : Les déchets sont de la compétence de la 4C ; la plupart des dépenses sont déjà investies dans la collecte, donc il faut se débrouiller. La commune peut prendre en charge les matériaux (nous possédons quelques arpents de forêt donc du bois à un prix abordable), à charge du hameau de trouver les forces vives pour la réalisation de la plateforme et du chalet.

Le maire se propose de regarder s'il y a un terrain où construire cet abri poubelle.

Intervention au sujet du projet de construction de Sylvaine et Alex : le permis a été déposé pour construire un atelier de transformation et de stockage sur leur terrain, aux Bandets, pour remplacer le local actuel sis dans l'ancienne école au bourg : un bâtiment carré de 9 mètres sur 9 et 5 mètres de haut, de 2 étages, une cave pour entreposer les congélateurs, accès par le petit chemin. L'objectif est de démarrer au printemps.

4 livraisons de palettes par camion et par an sont prévues. Alex rassure les inquiets au sujet d'hypothétiques velléités expansionnistes de sa compagne : Sylvaine est au maximum de ce qu'elle peut produire, elle n'en fera pas plus.

Le maire se félicite de ce très beau projet développé par une agricultrice bio sur la commune.

Un habitant mentionne aussi la présence aux Bandets **d'une autre agricultrice bio, Thida..** Son compagnon, Mathieu, refait actuellement leur toit. Le permis de construire est celui déposé suite à l'achat de la maison. Un permis de construire a été déposée en mairie pour construire le laboratoire et un espace de vente (produits d'alimentation et crème de soins à base de plantes, cultivées ou recollectées in situ) et diversifier les activités en accueillant du public.

Un mot du maire relatif à l'agriculture et la production de lait dans les Entremonts :

On y compte 22 exploitations dont une dizaine relativement archaïques; si elles disparaissaient, la coop ne serait plus viable, or c'est une activité à gros enjeux, notamment pour l'entretien du paysage. Il faut donc impérativement aider ces entreprises (avec le PNR, la chambre d'agriculture et la SAFER) à se restructurer et garantir un prix du lait pour que ces entreprises puissent vivre.

Information du maire concernant La Poste : L'école désaffectée accueillera la nouvelle poste au rez-de-chaussée. Dans les étages seront aménagés trois appartements communaux.

Le maire nous fait part de la difficulté d'accorder les objectifs parfois divergents de l'architecte des bâtiments de France, responsable de la conservation du patrimoine, avec ceux de la performance énergétique, avec, enfin, les besoins de la commune ...

Question des habitants : Comment va-t-on utiliser l'espace dégagé par la destruction du bâtiment brûlé ?

Réponse du Maire : En décembre 21 aura lieu, salle Notre Dame, une réunion publique pour en discuter tous. On dispose d'un budget, que va-t-on en faire ? la mairie penche pour une halle de 100 m² pour recentrer des besoins recensés : marchés (de Noël et autres), manifestations culturelles, abribus pour les scolaires (et les adultes aussi), espace terrasse en prolongement de chez Jacquet au bord de l'eau...

Le projet de halle présente un avantage financier certain car ce serait un bâtiment patrimonial donc à l'esthétique soignée, avec un apport de subventions important.

Doléances des habitants au sujet de l'état des routes pleines de trous pour accéder au hameau

Un habitant fait remarquer que les routes qui ont été refaites en enrobé ne devraient pas être « rapiécées » avant plusieurs années mais gravillonnées en totalité pour garantir une meilleure durabilité.

Réponse du maire : Une portion de la route va être refaite sur 200 m en dessous de Pierre Grosse dans le prolongement de ce qui a été déjà fait. Tous les ans des fissures dangereuses se produisent sur les voies de circulation, détériorations dues au gel et au dégel qui se reproduisent chaque hiver. La commune refait chaque année 200 m de route pour un coût matériel de 20 000 euros à sa charge. Willi et Sébastien, les deux salariés de la commune, plus la société qui entretient les routes, représentent en main d'œuvre un total de 17 000 euros.

Un habitant demande qu'une glissière de sécurité soit posée en face de chez René, au début de la route des Lanches et au sommet du pré.

Réponse du maire : Il prend note de la demande. Il rajoute qu'il n'y a pas que les routes, il y a aussi les ponts qui s'écroulent rendant dangereux le passage des piétons. A St Même et à La Fracette, ils sont la priorité immédiate.

Un habitant fait observer un glissement de terrain au-dessus du champ de Froissart : un gros trou par où de la terre s'écroule sans arrêt et passe dangereusement en dessous.

Le maire promet d'aller voir sur place.

Informations du maire sur la station de ski

La dette de l'EPIC s'élève à 900 000 euros auxquels s'ajoutent les prêts à rembourser. Les équipements souffrent de vieillissement et plusieurs grandes visites sont à faire dans les 2 ans à venir. Chaque visite coûte 300 000 €. Quelle possibilité de solution ?

Les banques demandaient de payer les dettes. Il n'y avait plus qu'une solution pour que les banques acceptent d'étaler la dette, c'était de mettre la station en délégation de service public. C'est-à-dire, qu'une société spécialisée prenne la gestion de la station. La société SSIT a accepté de prendre cette gestion.

Les contreparties sont une modification du périmètre et une baisse du nombre de salariés. Il passe d'environ 50 à un peu plus d'une vingtaine.

Il faut réfléchir à d'autres types d'activité pour favoriser petit à petit une place plus importante du tourisme 4 saisons. (Un habitant propose une piste de skate-board ou de trial.)

Cette transformation exigera l'adaptation du personnel et des socio-pros.

La SSIT accepte de prendre en charge la station du Planolet mais pas celle du Désert.

Accueil des touristes

Trop peu de touristes sont captés. La plupart viennent à la journée, sans vraiment consommer (100 000 touristes à St même par an, pour très peu de retombés économiques !)

Pour augmenter la capacité d'accueil, des groupes notamment, il suggère de regrouper et coordonner des gîtes : il existe des subventions sur l'hébergement regroupé.

L'EMA

Construit en 2013 l'Équipement Multi Activité est fermé ! Trois activités dont l'escalade, le futsal et le badminton ne peuvent plus s'y tenir car danger.

Tous les acteurs de la construction de ce bâtiment ont reconnu l'existence d'un problème. La reconnaissance du taux de responsabilité est en cours.

Conclusion : ça traîne.

Plainte de quelques habitants au sujet des chiens de l'entreprise voisine de gardiennage et d'élevage : ils aboient trop fort.

Réponse du maire : Ils ont pourtant des colliers électriques et leur propriétaire fait ce qu'il peut.

Fréquence du conseil des hameaux des Bandets et Pierre Grosse et choix de la personne relais

D'un commun accord des participants, nous garderons la même fréquence c'est-à-dire deux par an.

A plusieurs reprises au cours de ce premier conseil la nécessité s'est fait sentir de choisir et nommer une personne relais entre les habitants du hameau et le conseil municipal, afin de préparer avec les animateurs l'ordre du jour du prochain conseil, d'organiser la distribution des convocations, après sa tenue d'en rédiger le compte-rendu, et enfin de distribuer (ou faire distribuer) celui-ci aux habitants. Marie Gontier a accepté cette responsabilité, au moins pour le prochain conseil, au printemps 2022. Nous travaillerons avec elle avec grand plaisir, merci Marie, à très bientôt !

Merci à Chantal pour la chaleur de son hospitalité, et merci à tous ceux qui nous ont offert de délicieux gâteaux à l'issue de cette première rencontre, très prometteuse.

Les habitants remercient le Maire pour sa participation active et ces échanges intéressants et constructifs.

Validé par Marie Gontier, personne relais, par les 2 conseillers municipaux délégués : Adrien Mazzini et Elisabeth Braure, et enfin par le maire, Wilfried Tissot.

14 novembre 21

Personnes relais pour le hameau de Pierre Grosse

Absents lors du conseil de hameaux du 16 10 21, Monsieur Jean-Jacques Sapet-Triomphe et Monsieur Pierre Ferrier ont proposé tous deux d'être personnes relais pour Pierre Grosse.

Un grand merci pour cette bonne nouvelle.